

**Discours Laurent Pettiti, président de la Délégation des Barreaux de France –  
40<sup>ème</sup> anniversaire de la DBF, Jeudi 19 octobre 2023**

Madame la Bâtonnière de Paris,

Monsieur le Président de la Conférence des Bâtonniers,

Monsieur le Président du Conseil National des Barreaux,

Monsieur le Président du Conseil des Barreaux Européens,

Madame la Conseillère aux affaires européennes et internationales auprès de  
Monsieur le GDS,

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers,

Chers Consœurs et Confrères,

Distingués invités,

Très Chers Amis,

Au nom de la Délégation des Barreaux de France je suis très heureux de vous  
accueillir aussi nombreux à Bruxelles à l'occasion de ce 40<sup>ème</sup> anniversaire.

Votre présence est la marque de votre fort attachement à notre Délégation, de  
l'importance de cette occasion, et de notre travail collectif.

Aujourd'hui nous célébrons un moment particulier de notre histoire, il y a 40  
ans notre Délégation, laquelle était alors une simple antenne, alors domiciliée  
chez des confrères européens, a été créée dans le but de promouvoir le droit  
européen, d'informer les avocats français en favorisant les contacts avec les  
Institutions européennes, et déjà, de représenter in situ les intérêts de la  
profession dans ce lieu de pouvoir que Bruxelles est .

Nous le devons à un avocat européen – une personne dont la passion pour la  
justice et l'engagement ont laissé une empreinte très forte au sein du barreau  
et dans le paysage juridique français et européen, le Bâtonnier Bernard de  
Bigault du Granrut.

Promouvoir l'excellence professionnelle européenne et l'engagement des  
avocats français à Bruxelles, tels ont été les raisons de cette installation.

« Conseiller, c'est prévoir » comme le Bâtonnier le rappelait à juste titre lors de  
l'inauguration le 24 novembre 1983.

Depuis lors, nous avons parcouru un long fleuve **presque toujours tranquille** et avons accompli de nombreuses réalisations, ensemble avec les 3 institutions de la profession, et ce en liaison étroite avec le Conseil des barreaux européens, un allié et un partenaire.

Je rends hommage aux deux anciens Présidents Dominique Voillemot et le Bâtonnier Jean-Jacques Forrer lesquels ont notamment concouru à renforcer la place de la DBF sur la scène européenne, et aussi à l'ensemble des administrateurs, directeurs, avocats, stagiaires avec une pensée particulière pour Jonathan Daly , VIE, collaborateurs lesquels se sont succédés au 1 avenue de la Joyeuse Entrée, ils ont tous participé avec enthousiasme et professionnalisme aux missions de la Délégation.

Au fil des années, la DBF a élargi son réseau, d'autres délégations de barreaux nationaux nous ont ensuite rejointes à Bruxelles, des partenariats ont été établis renforçant ainsi notre position en tant qu'acteur incontournable portant la parole européenne des barreaux français aux côtés des confrères et consœurs experts dans les différentes spécialités de notre activité professionnelle représentant avec professionnalisme les 3 institutions dans les comités du CCBE.

Je tiens d'ailleurs à souligner nos très étroits liens professionnels et d'amitié avec le Secrétariat Général du Conseil des Barreaux Européens, nous échangeons régulièrement avec les conseillers juridiques du CCBE, également avec les membres de la Présidence et les Chefs de Délégations des barreaux nationaux et aussi avec mes homologues Bruxellois.

Nous avons ainsi travaillé main dans la main notamment pour développer et renforcer la formation au sein des barreaux afin d'insuffler le réflexe européen, cet ADN propre à la communauté des élèves-avocats, des avocats, des magistrats et des juristes français et européens.

Le puzzle bruxellois pour être compris nécessite une présence continue, durable, et des relations de confiance réciproque qui se nouent avec le temps. Il en est ainsi de celles établies avec la Commission Européenne, le Conseil, le

Parlement. Avec la Cour de Justice, les liens sont également anciens et notre revue l'Observateur de Bruxelles a participé de cette excellente relation laquelle se traduit par la présence de juges, d'avocats généraux et de référendaires tant à nos Entretiens européens que par la rédaction d'articles dans notre publication de qualité académique.

Avec le Conseil de l'Europe, et en coordination avec le CCBE, nos contacts sont nombreux et productifs. A cet égard, le projet de Convention européenne sur la protection de la profession d'avocat en cours de négociation est né de cette relation d'influence et d'amitié.

Nous avons mené des actions collectives pour faire avancer des questions juridiques européennes et garantir une justice soucieuse des intérêts des avocats et des justiciables français et européens.

Les avocats doivent impérativement dialoguer avec les Institutions européennes et celles du Conseil de l'Europe, la DBF a toujours agi efficacement dans cette direction devenant un partenaire reconnu et unanimement apprécié aussi bien à Strasbourg, à Luxembourg et à Bruxelles.

**Être avocat, c'est être Européen. Être avocat c'est être un acteur de l'Etat de droit.**

Selon la formule consacrée par la CEDH connue de chacun de nous et reprise notamment dans un célèbre arrêt rendu en Grande Chambre contre la France

**« Le statut spécifique des avocats, intermédiaires entre les justiciables et les tribunaux, leur fait occuper une position centrale dans l'administration de la justice. C'est à ce titre qu'ils jouent un rôle clé pour assurer la confiance du public dans l'action des tribunaux, dont la mission est fondamentale dans une démocratie et un État de droit »**

Avocat européen, il est de notre devoir de défendre les valeurs fondamentales de l'Union européenne, de promouvoir la démocratie, les droits humains et le respect de l'Etat de droit, de garantir l'égalité devant la loi pour tous les citoyens et que les droits fondamentaux soient respectés et protégés partout et en tous lieux.

Nous sommes également conscients des défis auxquels nous sommes confrontés. Les problèmes actuels tels que le changement climatique, les conflits, les migrations et les inégalités persistent et nécessitent une réponse

collective européenne. Nous sommes convaincus que la coopération et la confiance mutuelle sont des clés pour surmonter ces obstacles et construire un avenir européen durable pour tous.

**Je tiens à remercier ici le Barreau de Paris, la Conférence des Bâtonniers et le Conseil national des Barreaux pour leur dévouement, leur concours et leur engagement jamais démenti envers nos objectifs européens communs.**

Chacun de vous est une pièce essentielle de ce puzzle qui a construit notre réussite commune.

Votre expertise et votre abnégation à développer la pratique du droit européen ont contribué à élever notre profession et renforcer notre capacité à influencer les décisions politiques et juridiques au niveau européen.

C'est grâce à notre travail en commun et notre volonté réciproque de coopérer efficacement que nous sommes capables d'accomplir ce que nous avons réalisé jusqu'à maintenant.

Nous nous engageons à la DBF à continuer d'œuvrer ensemble avec les barreaux des territoires et les avocats pour le bien commun européen.

Toute organisation est bien évidemment perfectible, ne rien faire ou ne rien proposer d'utile ou de constructif est évidemment contraire à l'intérêt général.

Cependant il faut toujours veiller aux fragiles équilibres politiques et institutionnels, sans toutefois, je vous l'accorde, être trop dogmatique et inflexible.

Aujourd'hui nous célébrons nos accomplissements passés, mais nous regardons surtout vers l'avenir avec espoir, conviction et détermination.

Nous restons fermement engagés à promouvoir l'engagement européen des avocats, à renforcer ici même à Bruxelles l'influence de notre profession, de notre modèle juridique français, de l'attractivité de la France et de sa capitale, et ce avec l'appui constant de nos 3 Institutions professionnelles, et également des pouvoirs publics français et européens.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers chaque avocat français et européen.

C'est grâce à votre implication et votre volonté de partager votre expertise et vos connaissances que nous sommes devenus ce que nous sommes aujourd'hui.

Votre présence ici est le reflet de votre engagement envers notre profession et la DBF.

Je voudrais inviter chacun d'entre vous à continuer à contribuer activement à notre organisation, à partager vos idées, à participer aux événements et aux initiatives que nous organisons. Ensemble nous pouvons continuer à être une voix forte d'influence dans le paysage juridique européen et à mieux défendre les intérêts de nos clients et de nos institutions.

Il me tarde donc d'entendre nos 16 intervenants à ces quatre tables rondes lesquelles illustrent le très beau slogan de notre journée « L'Avocat un allié pour l'Europe ».

Je les remercie chaleureusement d'avoir accepté d'apporter leur contribution à cet anniversaire et de nourrir nos réflexions.

J'adresse enfin ma sincère reconnaissance à toute l'équipe de la Délégation des Barreaux de France pour avoir organisé de main de maître cet événement.

Joyeux anniversaire à notre Délégation. Puissions-nous continuer à promouvoir les valeurs chères à notre profession et à toujours représenter à Bruxelles les avocats et barreaux des territoires.

Je vous souhaite à tous une excellente journée avec nous !

**Vive la Délégation des Barreaux de France et vive l'Europe.**

Je vous remercie.

**Je cède la parole à Madame la Bâtonnière de Paris, chère Julie c'est à toi.**